



Termes et procedure par huissier suite a decision prud homme

Par **valye**, le **10/02/2015** à **15:21**

Bonjour, pourriez vous me dire s il vous plait ce que veut dire en terme simple car c est du chinois pour moi :

"une demande de renseignements concernant les biens immobiliers de Monsieur X a été diligentée auprès de la conservation des hypothèques."

Car cela dure et je vois toujours cette personne rouler le cul dans sa voiture et autre merci infiniment .

Par **Juriste74**, le **10/02/2015** à **16:13**

Bonjour,

Cela signifie que votre huissier a fait une demande auprès des Services de Publicité Foncière (ex-conservation des hypothèques), aux fins d'obtenir des informations sur l'étendue du patrimoine immobilier de Monsieur X.

Il doit donc certainement en attendre les résultats.

Une fois qu'il connaîtra l'étendue du patrimoine de ce Monsieur X, il pourra procéder à des saisies.

Je suppose que Monsieur X est votre débiteur ? Et que vous attendez que l'huissier agisse pour obtenir ce qui vous est dû ?

Par **valye**, le **11/02/2015** à **08:51**

Bonjour juriste 74 oui effectivement ce monsieur X (mon ancien employeur) me doit des l argent et ça commence a faire long quand je vois comment nous on est sollicité quand on doit de l argent !! Merci pour vos infos car mon huissier me lance des phrases sans les explications ! Dur de comprendre! Est ce que vous devez si cela est long ? Je suppose que il y a des délais a chaque nouvelles étapes ! Merci et bonne journee